

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	7
par Jean-Marie PONTIER	
Le nucléaire dans les problématiques de la sécurité	13
par Jean-Marie PONTIER	
I. La sécurité une question aux composantes multiples.....	17
A. <i>Les préoccupations de sécurité</i>	17
1. <i>La sécurité, aspiration des hommes</i>	17
a. L'organisation sociale, réponse à l'insécurité.....	17
b. L'ordre public et la sécurité.....	18
2. <i>La recherche de la sécurité</i>	20
B. <i>La sécurité et le nucléaire</i>	21
1. <i>La problématique théorique</i>	22
2. <i>Sûreté et sûreté nucléaire</i>	23
3. <i>Les finalités poursuivies</i>	26
II. Des réponses à géométrie variable.....	27
A. <i>Les réponses politiques</i>	28
1. <i>Les réponses françaises</i>	28
a. Autorisations et prescriptions	28
b. La fermeture de Fessenheim.....	31
2. <i>Les réponses internationales</i>	33
a. Les traités généraux.....	33
b. Le cas iranien	36
B. <i>Les réponses techniques</i>	37
1. <i>Des autorités spécialisées</i>	37
a. Les autorités instituées à l'échelon international.....	37
b. Les autorités instituées à l'échelon national.....	40
2. <i>L'expert et le politique</i>	43

PREMIÈRE TABLE RONDE LA NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

Le régime de non-prolifération nucléaire : une structure fragmentée et des acquis fragiles	49
par Abdelwahab BIAD	
I. Le régime de non-prolifération : reflet de la fragmentation du droit des armes nucléaires.....	51
A. <i>Une architecture complexe d'engagements internationaux</i>	52
1. <i>Visant des objectifs multiples</i>	52

2. Fondée sur une large part de multilatéralisme.....	54
B. Les solutions juridiques : la voie étroite entre segmentation et régionalisation	55
1. La segmentation alternative à l'approche globale	55
2. Le régionalisme, alternative à l'universalisme.....	57
II. Un régime solide mais fragilisé par des défis découlant de la pratique des États	59
A. Le défi posé par les « États réfractaires », puissances nucléaires de facto.....	60
1. Une logique de remise en cause du « Club »	60
2. Le statut unique de la Corée du nord, seul État Partie au TNP à s'en retirer.....	61
B. Corriger « l'asymétrie » du TNP : le lien entre non-prolifération, droit au nucléaire civil et désarmement	63
1. Non-prolifération versus droit au nucléaire civil : des divergences d'appréciation	64
2. Le consensus introuvable sur la mise en œuvre du désarmement nucléaire	66
Les systèmes de garanties de l'AIEA et d'Euratom	69
par Benjamin HAUTECOUVERTURE	
I. Entre usages pacifiques et non-prolifération de l'énergie nucléaire : la genèse	69
II. Deux systèmes complémentaires	70
III. Un mécanisme évolutif.....	70
IV. Quel modèle ?	71
Conclusion	72
Le contrôle des échanges internationaux nucléaires : un secteur des plus réglementés par des règles... informelles	75
par Quentin MICHEL	
I. Quels destinataires ?.....	76
II. Quels biens ?	77
III. Quelles opérations ?.....	78
IV. Quels garanties, critères et conditions ?.....	79
V. Conclusion	81
La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.....	83
par Jean-Marie COLLIN	
I. La prolifération verticale	84
II. L'Initiative humanitaire	86
III. Vers l'interdiction des armes nucléaires.....	87

Le rôle du Conseil de sécurité des Nations unies et de la Cour internationale de Justice en matière de non-prolifération nucléaire	91
par Yannick Martiquet	
I. Le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU et de la Cour internationale de Justice en matière de non-prolifération.....	93
A. <i>Le rôle de la Cour internationale de Justice</i>	93
1. <i>L'affaire Nouvelle-Zélande contre France</i>	93
2. <i>L'avis sur la licéité des armes nucléaires</i>	94
3. <i>La saisine de la CIJ par les Îles Marshall</i>	96
B. <i>Le rôle du Conseil de Sécurité des Nations unies</i>	97
II. Les limites de l'action de la Cour internationale de Justice et du Conseil de Sécurité des nations Unies	99
A. <i>Une action prudente et limitée de la Cour internationale de Justice et du Conseil de Sécurité</i>	99
B. <i>Des limites inhérentes à l'action des organisations internationales</i> ...	100
La reconnaissance des victimes des essais nucléaires français	103
par Maryse DEGUERGUE	
I. La reconnaissance implicite de la responsabilité de l'État.....	104
A. <i>La reconnaissance du risque sanitaire présenté par les retombées radioactives des essais</i>	104
B. <i>La reconnaissance d'une pluralité de victimes de maladies radio-induites</i>	107
II. Une reconnaissance encore platonique de l'indemnisation des victimes.....	109
A. <i>Les « affres » de la causalité</i>	109
B. <i>Les voies de l'amélioration du système</i>	112
La lutte contre la prolifération nucléaire à Taïwan	115
par Donatien H.-T. CHANG	
Introduction	115
I. Le régime juridique concernant la lutte contre la prolifération nucléaire à Taïwan.....	115
II. Histoire du développement nucléaire à Taïwan.....	116
Conclusion	118

SECONDE TABLE RONDE LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Le dispositif international de prévention et de lutte contre les actes malveillants	121
par Muriel RAMBOUR	
I. Le périmètre de la menace liée au terrorisme nucléaire et radiologique	122

II. De la non-prolifération des armes nucléaires à la répression du terrorisme nucléaire	124
III. La stratégie européenne de lutte contre le terrorisme nucléaire	129
La sécurité nucléaire – Le cadre juridique interne de prévention et de lutte contre les actes de malveillance	133
par Marc LÉGER	
I. La notion de sécurité nucléaire en droit international, européen et national	134
I.1 <i>En droit international</i>	135
I.2 <i>En droit européen</i>	142
I.2.1 <i>Le « contrôle de sécurité » prévu par le traité Euratom</i>	143
I.2.2 <i>Les dispositions relevant de la « protection sanitaire »</i>	144
I.2.3 <i>Le système d'échange d'informations en cas d'urgence radiologique</i> ..	144
I.2.4 <i>La sécurité des infrastructures critiques européennes</i>	145
I.3 <i>En droit national</i>	145
II. La prévention et la lutte contre les actes de malveillance en droit français	148
II.1 <i>Dispositions communes aux secteurs civils et de défense</i>	148
II.1.1 <i>La sécurité des activités d'importance vitale</i>	148
II.1.2 <i>La sécurité des systèmes d'information</i>	150
II.1.3 <i>La gestion des sources radioactives</i>	151
II.1.4 <i>Les situations d'urgence radiologique</i>	152
II.1.4.1 <i>La notion de situation d'urgence radiologique</i>	152
II.1.4.2 <i>Les plans d'urgence</i>	153
II.1.4.3 <i>Le comité interministériel aux crises nucléaires ou radiologiques</i>	154
II.1.5 <i>La protection du potentiel scientifique et technique</i>	155
II.1.6 <i>Les zonages spécifiques</i>	155
II.1.6.1 <i>Le zonage des activités d'importance vitale</i>	155
II.1.6.2 <i>Le zonage des lieux et installations abritant des matières nucléaires</i>	156
II.1.6.3 <i>Le zonage des lieux assurant la protection du patrimoine scientifique et technique</i>	156
II.2 <i>Le secteur civil</i>	156
II.2.1 <i>La protection et le contrôle des matières nucléaires</i>	156
II.2.2 <i>La prise en compte des considérations de sécurité nucléaire dans la sûreté nucléaire</i>	159
II.3 <i>Le secteur défense</i>	160
II.3.1 <i>La gestion patrimoniale des matières nucléaires nécessaires à la défense</i>	160
II.3.2 <i>Le contrôle gouvernemental de l'intégrité des moyens de la dissuasion nucléaire</i>	160
II.3.3 <i>La protection des installations nucléaires intéressant la dissuasion</i>	161

II.3.4	<i>La réglementation relative aux transports effectués par des moyens non militaires de matières nucléaires affectées aux moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de dissuasion</i>	162
II.3.5	<i>La protection du secret de la défense nationale</i>	162
II.3.6	<i>Le zonage spécifique aux activités de défense</i>	163
II.3.6.1	Zones militaires	163
II.3.6.2	Zones protégées intéressant la défense	163
II.3.6.3	Zones réservées	163
II.3.6.4	Zones de défense hautement sensibles	164
III.	Des autorités administratives distinctes affectées à la prévention et à la lutte contre les actes de malveillance	164
III.1	<i>Le Premier ministre</i>	164
III.2	<i>Le ministre coordonnateur et le préfet de département</i>	165
III.3	<i>Le ministre de la Défense</i>	165
III.4	<i>Le ministre chargé de l'Énergie</i>	166
III.5	<i>Le secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale</i>	166
III.6	<i>Les hauts fonctionnaires de défense et de sécurité</i>	166
III.7	<i>Le département de la sécurité nucléaire</i>	167
III.8	<i>L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire et sa direction de l'expertise nucléaire de défense et de sécurité</i>	168
III.9	<i>La direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense</i>	168
III.10	<i>Le commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire</i>	169
III.11	<i>L'autorité nationale de sécurité des systèmes d'information</i>	170
III.12	<i>L'inspection des armements nucléaires</i>	170
III.13	<i>L'Autorité de sûreté nucléaire</i>	170
III.14	<i>Le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense</i>	171
	Conclusion	171

Le cadre juridique interne de prévention et de lutte contre les actes malveillants

	Conditions d'accès aux centrales nucléaires	173
	par Michaël VARESCON	
I.	Le principe : le pouvoir discrétionnaire de l'opérateur pour refuser un accès sur un point d'importance vitale	175
A.	<i>La demande d'un avis à l'administration</i>	176
B.	<i>La valeur de l'avis</i>	176
C.	<i>L'enquête préalable</i>	176
II.	La contestation de la décision de refus d'accès	177
A.	<i>La décision du ministre se substitue à celle de l'opérateur</i>	177
B.	<i>Le contrôle du juge</i>	178
III.	Analyse comparative du régime de l'accès sur les points d'importance vitale avec le régime des accès sur certains types d'aérodromes	179
A.	<i>L'accès à la zone « côté piste »</i>	179

B. <i>L'accès à une zone de sûreté à accès réglementé (ZSAR)</i>	180
IV. Vers un régime d'accès sur les Points d'Importance Vitale dans le domaine nucléaire plus abouti ?	182
A. <i>Création d'un commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSN)</i>	182
B. <i>Création d'une Zone Nucléaire à Accès Réglementé</i>	182
La prévention et la lutte contre les actes malveillants	185
par Laurence CHABANNE-POUZYNNIN et Alexis BURNEL	
I. Le dispositif français de sécurité nucléaire	187
A. <i>Les fondements du dispositif français de sécurité nucléaire</i>	187
1. <i>La désignation des Opérateurs d'importance vitale (OIV)</i>	187
2. <i>La Directive nationale de sécurité (DNS) du secteur de l'énergie</i>	188
B. <i>La mise en œuvre du dispositif français de sécurité nucléaire</i>	189
1. <i>Le régime de protection de matières nucléaires, de leurs installations et des transports</i>	189
a. <i>La demande d'autorisation de détention de matières nucléaires</i>	189
b. <i>L'étude de sécurité</i>	190
c. <i>Le dimensionnement d'un système de protection physique</i>	191
d. <i>La délivrance de l'autorisation de détention de matières nucléaires</i>	192
e. <i>Le suivi et la comptabilité des matières nucléaires</i>	192
f. <i>Les Zones nucléaires à accès réglementé (ZNAR)</i>	193
2. <i>Le régime de protection de l'activité d'importance vitale</i>	194
a. <i>La rédaction du Plan de sécurité opérateur (PSO)</i>	194
b. <i>La rédaction des Plans particuliers de protection (PPP)</i>	195
c. <i>La rédaction d'un Plan de protection externe (PPE) par le Préfet de département</i>	195
II. Les intrusions au sein d'une installation nucléaire de base	196
A. <i>Un dispositif pénal antérieur inadapté au regard des risques potentiels</i>	197
1. <i>Absence de délit spécifique applicable à l'intrusion dans une INB</i>	197
2. <i>Condamnation sur le fondement de la violation de domicile</i>	198
B. <i>Réflexions sur la possibilité d'introduire un délit d'intrusion dans une INB</i>	200
C. <i>Création d'un délit d'intrusion dans une INB</i>	202
D. <i>La délimitation de la Zone Nucléaire à Accès Réglementé (ZNAR)</i>	204
III. Les intrusions dans les systèmes d'information d'importance vitale	205
A. <i>La multiplication des cyber-attaques</i>	205
B. <i>Le renforcement du dispositif français de lutte contre la cyber-menace</i>	207

Secret nucléaire et information dans la prévention des actes malveillants	211
par André LARCENEUX	
I. Le secret défense et ses failles.....	212
A. <i>L'encadrement juridique du secret défense</i>	212
B. <i>Les failles du système du secret défense: un exemple</i>	214
II. Le secret défense contre la sécurité de la nation et de la population.....	216
A. <i>La sécurisation des ressources en uranium</i>	216
B. <i>Secret et installation nucléaire</i>	217
III. Dépassement du secret et institutionnalisation de la sécurité.....	219
A. <i>Une contestation dès l'origine contre le nucléaire</i>	219
B. <i>L'encadrement de la sécurité nucléaire civile</i>	220
Conclusion.....	222
Le cadre pour la sécurité nucléaire des installations nucléaires civiles aux États-Unis	225
par Norm ST. AMOUR, James MALTSE et Mary SPENCER	
Introduction.....	225
I. Aperçu du régime de sécurité nucléaire aux États-Unis.....	226
II. Les ordonnances/instructions de sécurité en réponse aux attaques du 11 septembre 2001.....	227
III. La cybersécurité.....	228
Conclusion.....	230
Table des matières	231